

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
11 AVRIL 2013

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date d'affichage : 29/03/2013

Date de convocation : 28/03/2013

L'an deux mille treize et le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de VALDURENQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M Jean-Louis BATTUT, Maire.

Etaient présents : M. LAVAGNE, Mme MARTIN, M BARTHES, Mme STEFANI, Mme LISERRA, M. LAUBER, Mme BONNAFOUS- LOUP, Mme AMBLARD, Mme VIDAL, M. BLASQUEZ, Mme MIALHE,

Absents excusés : M.VILLAR, Mme MELLET, M. GAMBIER.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Budget principal

Résultat de fonctionnement : Excédent **158 879,55 €**

Résultat d'investissement : Excédent **58 576,90€**

Budget assainissement

Résultat d'exploitation : Excédent **54 027,97€**

Résultat d'investissement : Excédent **83 084,75€**

COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal, considérant que les comptes établis pour l'exercice 2012 par la trésorerie de Labruguière n'appellent aucune observation ni réserve, arrête les comptes de gestion pour l'exercice 2012.

BUDGET PRIMITIF 2013

Budget principal

Il s'équilibre comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement : **547 140,06€**

Recettes et dépenses d'investissement : **677 902,07€**

Budget d'assainissement

Il s'équilibre comme suit :

Recettes et dépenses d'exploitation : **102 467,48€**

Recettes et dépenses d'investissement : **104 509,96€**

Taux des contributions directes

Les taux restent inchangés pour l'année 2013, soit :

Taxe d'habitation : **13.80%**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **18.55%**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67.50%**

Taxe assainissement

La taxe d'assainissement est inchangée pour l'année 2013, soit **0.91€** hors taxes le mètre cube d'eau consommé. La redevance de modernisation des réseaux de collecte due à l'Agence de l'Eau Adour Garonne sera de **0.225/M3**.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Les subventions attribuées aux associations pour l'année 2013 sont les suivantes :

- **M.J.C : 1100€**
- **Société de Chasse : 250€**
- **RANDOVAL : 200€**
- **Club des Aînés : 420€**
- **Spirit of the Oc (country) : 250€**
- **APEDI : 153€**
- **ADAR : 350€**
- **Prévention Routière : 31€**
- **La Récré de Valdu : 200€**
- **CLSH LAGARRIGUE 2012 : 9260€**
- **Actions sportives et culturelles en direction de la jeunesse : 1250€.**
- **CEL 2012 : 1200 €**
- **Crèches « Les P'tits bouts » : 3000€**

Aucune autre subvention n'est accordée pour des associations hors commune.

PLU

Délibération approbation PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de PLU tel qu'il est présenté en y ayant apporté quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur.

Il décide de soumettre à déclaration préalable les clôtures dans les zones U et AU du plan local d'urbanisme, en application des dispositions de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans la Dépêche du Midi.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission au sous-préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer un droit de préemption urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires

A compter de la rentrée de septembre 2013 les nouveaux rythmes scolaires seront appliqués à l'école de Valdurenque. Les enfants auront cours les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

Règlement SPANC

Le règlement du SPANC, consultable en mairie, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Logement garage

A compter du 1^{er} mai 2013, l'appartement communal sis 7 avenue de Castres est disponible à la location.

Autoroute Castres-Toulouse

Le Conseil Municipal soutien le projet de désenclavement du Tarn-Sud.

Cérémonie du 8 mai

Elle aura lieu à 11H au Monument aux morts, précédée d'une messe à 10H30. Un apéritif sera offert par la Municipalité aux participants.

Inauguration station d'épuration

Elle aura lieu le 17 mai 2013. Rendez-vous à 10H30 Place du Foirail.